

N/REF : 14/05/2025 13H37 C:000053 I:01419
V/REF : AC/C19346
V/Email reçu le Mercredi 14/05/2025 a 13H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NBL
IMMEUBLE : RES.ALAIN COLAS -NBL
34-44, RUE NOEL BLAYAU
.
35000 RENNES

Rennes, le 22 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 44 BLAYAU - LOCAL POUBELLE
MOTIF : RÉPARATION D'UN ROBINET QUI FUIT EN CONTINU DANS LE LOCAL POUBELLE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE ROBINET DANS LE LOCAL POUBELLES
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU D'UN JOINT DÉFECTUEUX
COUPURE D'EAU
DÉPOSE DU ROBINET
DÉPOSE DU JOINT DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN JOINT
REPOSE DU ROBINET
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MB LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 08H49 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL042-Rempl.joints/clapet s/rob.	1	50,00	50,00
	TOTAL H.T.			50,00
	T.V.A. a 10,00%			5,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.